



### **Avis de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 14 septembre 2020 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre au 4720, rue Domville, une largeur de bâtiment minimale de 6,69 mètres au lieu de 7,20 mètres.

Conformément à l'*Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020* et à la résolution SH-200824-2.1, toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 25 août au 9 septembre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 25 août 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert